

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 30/01/2023



ID: 073-247300254-20230125-2023_03-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 25 JANVIER 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE: 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS: 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS: 11
- AYANT DONNÉ POUVOIR: 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 25 janvier 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du Villaret à Montvalezan, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice: Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD,

Frédéric BATAILLE

Les Chapelles: Paul PELLECUER

Montvalezan: Jean-Claude FRAISSARD

<u>Séez</u>: Lionel ARPIN, Joelle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ <u>Sainte-Foy-Tarentaise</u>: Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes: Serge REVIAL, Capucine FAVRE

<u>Val d'Isère</u> : Gérard MATTIS <u>Villaroger</u> : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES Nicolas MORIN donne pouvoir à Françoise BESNARD Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE Thierry GAIDE donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN

ID: 073-247300254-20230125-2023_03-DE



2023-03 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant l'adoption des lignes directrices de gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2021 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023;

Considérant que le Conseil Communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Il est proposé à l'assemblée :

- La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an afin d'assurer les fonctions d'assistant administratif gestion des déchets ;
- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023 afin d'assurer les fonctions de chauffeur Poids Lourds.
- La création d'un emploi permanant d'Ingénieur Principal dans le cadre d'un avancement de grade.
- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} février 2023 pour assurer les fonctions de Livreur de Portage de Repas de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

 Cet emploi pourra être occupé par des agents contractuels recrutés à durée
 - Cet emploi pourra être occupé par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois pour une durée de 3 ans au vu de l'application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- La création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint d'animation de 1ère classe pour assurer les fonctions de Responsable du Local des Jeunes

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 Janvier 2023;



ID: 073-247300254-20230125-2023_03-DE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessous ;

	ВР	POURVUS		BUDGETAIRE	VACANTS	Dont temps
		TOTAL				non complet pourvus
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	THE	2	0	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0	2	2	2	
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	12	7		12	- 5	1 (28h00)
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		2	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	Ó	
Rédacteur	1	0		i	i	
Directeur	1	1		1	0	
Attaché principal	1	1		1	0	
Attaché	6	5	18	6	1	
	5	4		5	2	
Adjoint technique principal de 1ère classe		2		3	1	-
Adjoint technique principal de 2ème classe	3					2 (201 00 + 101 20
Adjoint technique	17	16		17	3	3 (29h00 et 10h30 et 9h00 28H00)
		175-54				1 poste à 26/35ème
Agent de maîtrise principal	1	1		1	0	1
Agent de maîtrise	1	0		1	1	
				1	1	
Technicien principal de 1ère classe	1	1 2		2	1	
Technicien :	2	2		2		
Ingénnieur Principal	1	0		1	1	
Ingénieur Territorial	22	2	28	2	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1		1	0	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0		1	1	
Adjoint d'animation	2	2		2	0	
Animateur Principal de 1ère classe	1	1		1	0	1
Animateur Principal de 2ème classe	1	0		1	1	
Animateur	1	1	5	1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	8	4		8	4	7h00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5	5		5	0	11h00
Assistant d'enseignement artistique	8	7	16	8	1	12h00
Infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	1	1	1	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	1	1	0	1
Assistant Territorial Socio-éducatif	1	1	1	1	1	
TOTAUX	92	70	71	92	29	
IOIAOA	22	1 0		744		1

Yannick AMET Président